

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

**Objet : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG 42)
N° 2024-12-09/16**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée au Personnel communal et aux Finances, rappelle que, par délibération n° 2022-12-05/11 en date du 5 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG 42) auprès de la commune pour la mission facultative « retraites ».

Elle informe que l'évolution des services proposés sur la plateforme Pep's, ainsi que le déploiement de nouveaux services par l'intermédiaire du nouvel outil de liquidation GULi (Gestion Unifiée de la Liquidation) ont pour objectif de mutualiser les outils de gestion de retraite des agents territoriaux, hospitaliers et de l'Etat. Ces changements intervenus en septembre dernier, entraînent de facto des modifications au niveau des services, assurés par le CDG42 au titre de notre convention :

- de nouveaux services sont proposés : demande de retraite CNRACL et RAFP, simulation de retraite CNRACL, compte individuel retraite CNRACL ;
- d'autres services, inscrits dans la convention initiale, sont supprimés : demande d'avis préalable, qualification des comptes individuels retraite (QCIR), établissement des cohortes.

Afin de pouvoir assurer ces services, toutes facilités – principalement de délégation – devront être accordées par la Commune au CDG42 via la plateforme Pep's.

Les tarifs fixés dans la convention initiale demeurent inchangés.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42,

-

- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE